



## Principales conclusions du rapport annuel 2016 de l'EASO sur la situation en matière d'asile dans l'UE

### Développements majeurs

#### Le rapport annuel 2016 de l'EASO

dresse un tableau d'ensemble complet du nombre et de la nature des demandes de protection internationale dans les 28 États membres de l'UE ainsi qu'en Norvège, en Suisse et au Liechtenstein (UE+). Ce rapport fondé sur des données de diverses sources analyse les tendances en matière d'asile, y compris les défis majeurs et les réponses qui y ont été apportées au cours de l'année ainsi que les grandes évolutions institutionnelles et législatives et dresse l'état des lieux en ce qui concerne le fonctionnement dans les faits du **régime d'asile européen commun (RAEC)**.

#### Stratégie pour l'avenir

Dans une proposition, la Commission européenne a décrit dans les grandes lignes la réforme prévue du RAEC, y compris les changements envisagés concernant les systèmes de Berlin et Eurodac, le renforcement du mandat de l'EASO ainsi que les révisions des conditions d'accueil, les procédures d'asile et les directives concernant les conditions de reconnaissance. Les initiatives mises en œuvre au titre de l'agenda européen en matière de migration se sont poursuivies en 2016, y compris le mécanisme de relocalisation à partir de la Grèce et de l'Italie et l'approche dite des centres d'accueil et d'enregistrement («hotspots»). En ce qui concerne les activités à dimension externe, la Commission a commencé à construire un nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers.

En 2016, près de 1,3 million de **demandes de protection internationale ont été déposées au sein de l'UE+**. Cela représente **une diminution de 7 %** par rapport à 2015, année où près de 1,4 million de demandes avaient été soumises.



Si le nombre de demandes a diminué de 7 %, les pays de l'UE+ ont continué à enregistrer tous les demandeurs et à gérer leurs dossiers.

En 2016, les pays de l'UE+ ont rendu près de **1 150 000 décisions de première instance, ce qui constitue une augmentation de 84%** par rapport à 2015. Le nombre de décisions rendues en seconde instance a augmenté de **21 %** en 2016 par rapport à 2015. **Le taux de reconnaissance global a été de 61 % en ce qui concerne les décisions de première instance**, il a donc augmenté en comparaison avec l'année précédente.

Les principaux groupes de demandeurs d'asile enregistrés étaient constitués de ressortissants **syriens, afghans, irakiens, pakistanais et nigériens**. Les principaux **pays d'accueil ont été l'Allemagne, l'Italie, la France, la Grèce et l'Autriche**.



Près d'un tiers des demandeurs étaient âgés de moins de 18 ans.

En 2016, **plus de 65 000 mineurs non accompagnés ont demandé une protection internationale** au sein de l'UE+, ce qui représente 37 % de moins que l'année précédente. 37 % des demandes de mineurs non accompagnés ont été introduites par des ressortissants afghans.

La crise qui ravage la **Syrie** a continué d'exercer une influence prépondérante en ce qui concerne le nombre de demandes de protection internationale au sein de l'UE+. **26 % de toutes les demandes déposées** dans l'UE+ l'ont été par des Syriens.

Dans plusieurs pays de l'UE+, le régime d'asile a fait l'objet d'une restructuration interne et a donné lieu à la création de nouvelles institutions et à des modifications concernant les mandats. Plusieurs aspects des politiques ont été modifiés, tels que **l'étendue de la protection, l'accueil, l'enregistrement des demandes d'asile, les procédures spéciales, les dispositions concernant les groupes vulnérables et le retour**.

L'EASO a continué **d'offrir son soutien opérationnel à la Grèce, à l'Italie, à Chypre et à la Bulgarie**, étendant progressivement sa présence et la portée de son engagement sur le terrain. Depuis septembre 2015, l'EASO apporte son appui pour **les programmes de relocalisation de l'UE de l'Italie et de la Grèce vers d'autres pays européens**. L'agence a poursuivi ses activités de **renforcement des capacités et de formation, facilitant ainsi la coopération pratique entre les pays de l'UE+, la collecte et l'analyse d'informations qualitatives et quantitatives et d'informations concernant les pays d'origine, ainsi que la dimension externe**.

Pour plus d'informations, consultez les pages [www.easo.europa.eu](http://www.easo.europa.eu) ou entrez en contact avec l'EASO par courrier électronique à l'adresse [info@easo.europa.eu](mailto:info@easo.europa.eu)

© Bureau européen d'appui en matière d'asile 2017, Photo © EASO

Luxembourg Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2017

---

Impres ISBN 978-92-9494-605-8 ISSN 1977-4826 doi:10.2847/827905 BZ-AB-17-001-FR-C

---

PDF ISBN 978-92-9494-604-1 ISSN 2314-9701 doi:10.2847/870 BZ-AB-17-001-FR-N

---